

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2017

**RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES CONVENTIONNELS ET NON
CONVENTIONNELS - (N° 174)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT**N ° 116**présenté par
M. Colas-Roy

ARTICLE 3 QUATER

À l'alinéa 1, après la première occurrence du mot :

« demandes »,

insérer les mots :

« en cours d'instruction ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.